

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,
DES TRANSPORTS, CHARGE DE L'UR-
BANISME, DE L'HABITAT ET DE
L'ENVIRONNEMENT

DECRET N° 77/125 du 17 mars 1977

portant nomination de Monsieur Jacques DE
PLAZOLA en qualité de directeur général
technique de l'Agence Transcongolaise des
Communications.-

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

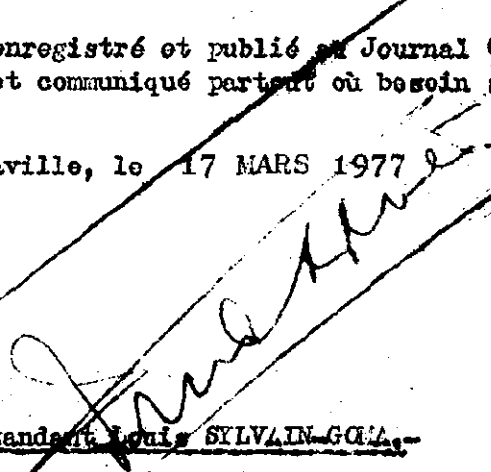
Vu la Constitution ;
Vu l'ordonnance n° 21/69 du 23 octobre 1969 portant création de l'Agence
Transcongolaise des Communications (ATC) ;
Vu le décret n° 70/38 du 11 février 1970 portant statuts de l'Agence
Transcongolaise des Communications ;
Vu le décret n° 75/741 du 18 décembre 1975 fixant la composition du Gouver-
nement de la République Populaire du Congo ;
Sur le rapport du Ministre ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article premier.- Est nommé directeur général technique de l'Agence Trans-
congolaise des Communications, Monsieur Jacques DE PLAZOLA, Ingénieur en Chef
de 2° classe des Chemins de Fer, précédemment directeur général technique par
intérim.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Offi-
ciel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 17 MARS 1977


Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics,
des Transports, chargé de l'Urba-
nisme, de l'Habitat et de l'Envi-
ronnement,



J. J. ONTSA-ONTSA.-